



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 14 mars 2017 à 17 h.

Sont présents : Madame Sylvie Papillon, maire suppléant
Madame Josée Ossio
Monsieur Yvon Godin
Monsieur Gaétan Pageau
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur André Rousseau, directeur général
M^e Claude Deschênes, greffier
Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet

Sont absents : Monsieur Émile Loranger, maire
Madame Sylvie Falardeau, conseillère
Monsieur André Laliberté, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

59-17 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Gaétan Pageau, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Entretien ménager des bâtiments – octroi de contrat;
4. Embauche d'un contremaître – Service des travaux publics;
5. Festival Lorettain 2017 – engagement de l'artiste – conclusion du contrat, autorisation de signature et versement d'un acompte;
6. Demande de dérogations mineures – lot 3 036 280 (projet de construction en bordure de l'avenue Jules-Verne) – reporté;
7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – lot 3 036 280 (projet de construction en bordure de l'avenue Jules-Verne) – reporté;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE

60-17 3. **ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien ménager présentement en vigueur prend fin le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué le 26 janvier 2017 sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans le journal Le Soleil, pour un contrat d'une durée de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT que l'ouverture desdites soumissions a eu lieu le 21 février 2017, à 11 h;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette a reçu quatre (4) soumissions, lesquelles se détaillent comme suit :

Compagnie	Prix soumissionné (taxes incluses)
Imad Debbah inc.	368 393,70 \$
ML Entretien multiservices	475 509,57 \$
GRH Entretien inc.	491 637,84 \$
Cliquez et Nettoyez inc.	494 430,58 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette juge opportun d'accorder le contrat pour les édifices suivants :

- Hôtel de ville
- Centre polyvalent
- Bibliothèque Marie-Victorin
- Travaux publics
- La Hutte
- Maison des jeunes
- Maison de la culture
- Centre communautaire
- Bâtiment de service football/soccer

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Imad Debbah inc., pour un montant total de 368 393,70 \$, toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Josée Ossio et résolu :

QUE le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux, soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Imad Debbah inc., pour une somme totale de 368 393,70 \$, toutes taxes incluses, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 inclusivement.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit prélevé à même les postes budgétaires suivants :

Hôtel de ville :	02-130-00-529
Centre polyvalent :	02-701-56-529
Bibliothèque Marie-Victorin :	02-702-30-529
Sous-sol bibliothèque	02-702-50-529
Travaux publics :	02-360-20-529
La Hutte :	02-701-21-529
Maison des jeunes :	02-701-23-529
Maison de la culture :	02-702-90-529
Centre communautaire :	02-701-21-529
Bâtiment de service football/soccer :	02-701-57-529

QUE le conseil municipal autorise monsieur le maire, Émile Loranger, ing. ou en son absence ou incapacité d'agir le maire suppléant et le greffier, M^e Claude Deschênes, OMA ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-greffière, madame Caroline Martel, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir la trésorière adjointe, après approbation du directeur général, soit, et est autorisée à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis, et ce, pour un montant total maximum de 368 393,70 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

61-17 4. EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une personne pour agir à titre de contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel de candidatures au cours du mois de février 2017 sur le site Internet de la Ville, dans le journal Le Loretain, et le Journal de Québec afin de combler le poste de contremaître;

CONSIDÉRANT que 100 candidatures ont été reçues et que 10 candidats ont été rencontrés en entrevue;

CONSIDÉRANT les critères spécifiés dans l'annonce;

CONSIDÉRANT que le comité recommande l'embauche de monsieur Guillaume Savard à titre de contremaître;

CONSIDÉRANT que l'embauche de cette personne est conditionnelle à ce qu'elle n'ait aucun antécédent judiciaire incompatible avec le poste pour lequel elle est embauchée de même qu'au résultat de son examen médical;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette embauche monsieur Guillaume Savard à titre de contremaître au Service des travaux publics, et ce, à compter du 10 avril 2017.

QUE ce poste est un poste cadre non syndiqué.

QUE la rémunération reliée à ces fonctions comme contremaître au Service des travaux publics est celle prévue au niveau IV, échelon 9, de la « *Politique concernant les conditions de travail des employés-cadres* » de la Ville de L'Ancienne-Lorette, édition février 2012.

QUE les différents avantages sociaux sont ceux prévus à ladite politique régissant les conditions de travail des employés-cadres.

QUE monsieur Guillaume Savard est assujetti à une période d'essai de six (6) mois.

QUE son embauche est conditionnelle au résultat de l'enquête sur les antécédents judiciaires ainsi qu'au résultat de son examen médical.

ADOPTÉE

- 62-17 5. **FESTIVAL LORETTAIN 2017 – ENGAGEMENT DE L'ARTISTE – CONCLUSION DU CONTRAT, AUTORISATION DE SIGNATURE ET VERSEMENT D'UN ACOMPTE**

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

- 63-17 6. **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – LOT 3 036 280 (PROJET DE CONSTRUCTION EN BORDURE DE L'AVENUE JULES-VERNE) – REPORTÉ**

Cet item a été reporté.

- 64-17 7. **PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 3 036 280 (PROJET DE CONSTRUCTION EN BORDURE DE L'AVENUE JULES-VERNE) – REPORTÉ**

Cet item a été reporté.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 65-17 9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 05.

ADOPTÉE

(S) Sylvie Papillon

SYLVIE PAPIILLON
Maire suppléant

(S) Claude Deschênes

M^e CLAUDE DESCHÊNES, OMA
Greffier de la Ville